"Le 25 juillet 2011, Raphaël SIRJACOBS et Béatrice DUPONT étaient les parents les plus heureux du monde, ils accueillaient au sein de leur famille deux jumelles nées prématurément d'environ 3 à 4 semaines, Stacy et Lesly, prématurées, mais en bonne santé. Stacy a tout de même eu besoin de réanimation lors de la césarienne. Les deux petites filles passent alors 4 jours en couveuse et rentrent chez elles début août.

En confiance avec la communauté médicale, ils ont suivi les recommandations qu'on leur avait faites pour que leurs bébés soient en bonne santé. Les jumelles sont allaitées, et on leur prescrit un lait de complément spécialement adapté pour les enfants allergiques, des antécédents de mort subite du nourrisson ayant déjà eu lieu dans la famille, ainsi que des antécédents d'allergies. Les parents, en pleine confiance avec les milieux médicaux, décident de faire vacciner **les deux jumelles qui reçoivent alors toutes les deux trois vaccins simultanément, à savoir le PREVENAR, l'INFANRIX hexa et le ROTARIX, et ce, le 13 octobre 2011 alors qu'elles n'avaient pas encore 3 mois.**

A aucun moment, on ne leur a donné l'information comme quoi ces vaccins ne sont pas obligatoires en Belgique, ni quels risques ils prenaient en faisant administrer ces vaccins à leurs filles. L'équipe médicale se contente de préciser qu'une fièvre dans les 48 heures suivant la vaccination est normale et qu'en général elle se résorbe d'elle-même.... Mais malgré le fait que Stacy est enrhumée, l'ONE (Office National pour l'Enfance) considère que cela n'est pas une contre-indication à la triple vaccination. La notice du vaccin mentionne pourtant : *"Comme pour les autres vaccins, l'administration du vaccin doit être différée chez un enfant présentant une maladie fébrile aïgue modérée ou sévère"*

Enfin, triple vaccin, c'est vite dit.... Parce que le PREVENAR, c'est un vaccin préventif contre la méningite et la pneumonie, INFANRIX HEXA comme son nom l'indique est une sextuple vaccination à elle seule, diphtérie, tétanos, polio, coqueluche, hépatite B, et les infections à haemophilus de type B, et enfin, le ROTARIX, est un vaccin préventif pour les gastro entérites. Au total, pas moins de 9 maladies différentes sont donc contenues de manière "atténuée" dans les trois vaccins qui sont injectés simultanément aux deux jumelles.

Quelques jours plus tard, cela vire au cauchemar. Le 21 octobre, soit une semaine plus tard, la petite Stacy commence une poussée de fièvre à 39,9°C. Les parents lui administrent un suppositoire Perdolan pour faire chuter la fièvre qui redescend à 38,5°C. Puis ils téléphonent à l'hôpital, où on leur dit que si ils le souhaitent, ils peuvent venir pour que le bébé soit examiné.

Vers 15h30, les parents arrivent et les premiers examens sont pratiqués sur la petite fille, prise de sang, analyse d'urine, et radiographie pulmonaire. Ils détectent une légère infection pulmonaire et une infection dans le sang, qualifiée par le personnel soignant comme "sans gravité". Ils lui administrent un sirop contre la fièvre et la mettent sous perfusion pour la nourrir, mais nient tout lien de l'état de santé de la jumelle avec la triple vaccination datant pourtant que d'une semaine. Le temps passe, et l'infirmière les informe que la vitesse des pulsations cardiaques élevée l'inquiète, alors que le médecin s'inquiète lui des plaintes continuelles que le bébé émet pendant son sommeil.

Pensant même que l'appareil mesurant la pulsation cardiaque est défaillant, ils changent d'appareil, mais non, les pulsations cardiaques de Stacy sont bien de 200 à 230 pulsations par minute. Le pédiatre dit que ce n'est pas grave, que c'est probablement une gastro... et qu'il faut laisser le bébé se reposer un peu. Les parents ne quittent pas leur fille, et sont à son chevet. Ils informent l'infirmière que la petite semble avoir une diarrhée, et à leur étonnement, celle ci leur répond que elle vient de changer le bébé, qu'on doit la laisser dormir et qu'on la changera quand elle se réveillera. Les parents continuent de signaler que la diarrhée leur semble anormale, elle donne des selles couleur vert foncé.

L'infirmière persiste et ne fait rien. A 19h, le pédiatre rentre chez lui, sa journée est finie, mais Stacy va de plus en plus mal, elle a le corps couvert de petits boutons, montre des signes de difficultés à respirer. A 23h, elle a un purpura, c'est à dire que son corps est recouvert de tâches bleuâtres, un peu comme si elle était couverte d'ecchymoses. Dans le dossier médical, il est noté à 19h45 qu'un médecin a téléphoné à son confrère pour l'informer de l'état de la petite, et demandant l'autorisation pour faire faire une ponction lombaire, ainsi que de mettre le bébé sous antibiothérapie empirique, en attendant les résultats.

Autorisation qui lui est refusée... L'infirmière téléphone vers 23h au pédiatre pour l'informer que la petite Stacy est au plus mal, celui ci arrive vers 23h45 et commence à procéder à des tentatives de réanimation. Il informe à ce moment là les parents que le bébé ne respire plus de manière autonome, et leur demande de sortir de la pièce. S'en suivent 3 longues heures, au cours desquelles tout est tenté pour réanimer la petite, qui est déclarée décédée à 3h du matin. Mais en fait, le coeur de Stacy s'est arrêté de battre à minuit.

Le pédiatre commence alors à expliquer aux parents que la petite est décédée d'une septicémie et d'une méningite, alors que pour pouvoir faire un tel diagnostic, il aurait fallut faire une ponction lombaire qui n'a pas été effectuée, ou qu'il aurait fallut au moins une culture de sang ou de selles, dont les résultats ne seront pas connus avant 3 ou 4 jours. Les parents de Stacy doivent faire face, mais ils commencent à s'informer.

Et là, ô surprise, le vaccin PREVENAR a été retiré dans certains pays suite à plusieurs décès de bébés, notamment au Japon (6 décès de bébés, le Japon a immédiatement suspendu le vaccin) en Hollande, en France pas plus tard qu'au printemps 2011. (2 bébés décédés) Depuis, les parents se sont mobilisés, ils ont déposé une plainte contre X le 16 novembre 2011 avec constitution de partie civile, pour abus de confiance, homicide et blessures ou coups involontaires, atteinte à l'intégrité physique et à la vie. La justice a commencé par leur refuser pourtant une chose qui parait élémentaire au vu de leur histoire, à savoir une autopsie sur le corps de leur fille pour déterminer les causes de la mort, et tenter de chercher un lien de cause à effet avec les vaccins administrés

Les parents ont bien des choses à dire, notamment que l'ONE a tenté de les contacter pour faire faire le premier rappel à Lesly, que leur autre jumelle a aussi montré plusieurs signes cliniques inquiétants, bien que n'ayant pas nécessité d'hospitalisation. Ils ont consulté un homéopathe qui leur a prescrit pour leur fille et sa maman aussi un traitement d'isothérapiques dont la base sont les vaccins reçus.

"Elles ont commencés des symptômes dès le jour même, irritabilité, anorexie, ne dormaient pas beaucoup (on en a souffert aussi car nous ne passions plus les nuits), diahrrées vertes foncées, petits boutons sur le corps, et elles criaient beaucoup comme si elles avaient mal, mais pour l'ONE c'était normal."....."Après le décès de Stacy, Lesly dormait énormément elle n'entendait même pas quand on criait à coté de ses oreilles pour voir sa réaction, encore des diahrées vertes foncées, et encore du mal à manger, jusqu'à une nuit à peu près 3 jours après l 'enterrement, Lesly a bu son biberon à 3 heures du matin et quand je lui ai fait faire son renvoi elle est tombée en état d apnée dans mes bras, j ai eu peur, Béa était à la salle de bains, j ai secoué la petite en marchant vers la salle de bains pour la réveiller, elle ne réagissait plus, elle s est réveillée dans la salle de bains en me souriant. (....) (Le lendemain,) à 8 heures du matin j ai téléphonné à notre homéopathe qui m'a conseillé les antidotes, ce qu'on a fait dès le lendemain car il a fallut les commander, dès le premier antidote elle allait déjà mieux le lendemain, et maintenant elle est bien portante et en pleine forme."....

Ces parents qui croyaient les autorités médicales de leur pays jusqu'à ce jour tombent de haut, et d'autant plus que les circonstances ont fait qu'ils ont fait quantité de recherches depuis et découvrent à leur plus grande stupéfaction d'autres témoignages de familles qui ont vécu des drames similaires avec les mêmes vaccins, sans que justement, pour leurs filles, ils n'aient été avertis que des accidents de ce genre se produisent. En fait, ils découvrent jour après jour tant d'éléments qu'ils sont littéralement révoltés et se mobilisent depuis de toutes leurs forces pour que le plus de personnes possibles soient informées des dangers des vaccinations.

Voici ce que Raphaël écrit sur sa page Facebook

:

Histoire de Stacy décédée à Gosselie par Raphael Sirjacobs dans INFO VACCIN PREVENAR **Nous sommes les parents de Stacy et Lesly deux jumelles adorables nées le 25 juillet 2011, mais LA VIE (???) nous a repris Stacy 3 mois après.** Elle est partie. Les câlins qu elle faisait à sa soeur, leur complicité, ses pleurs, ses cris, plus rien n'est comme avant, elle manque à sa soeur aussi. La faute à qui, la faute à quoi ? C'est ce que nous voulons savoir le plus au monde, elle nous manque terriblement, et le

fait de ne pas savoir ce qui s'est passé, rend notre deuil encore plus difficile. Nous avons déposé une plainte contre X, car notre fille a été vaccinée à I ONE alors qu'elle avait un rhume, mais aussi nous n'avons pas été informés des effets indésirables des vaccins, ni de la non obligation de ceux-ci.

Une semaine après les vaccins, nous nous sommes retrouvés EN URGENCE à l'hôpital : elle avait 39.9°C de température ! Premier diagnostic, vers 16h00 : une gastroentérite… A 19h30, le Dr « X » téléphone au Dr « Y » en lui disant qu'il est nécessaire de faire une ponction lombaire et d'administrer l'antibiotique.

Réponse du Dr « Y » : « Attendez l'évolution ». Ils ont « attendu » jusqu'à ce qu'elle ne respire plus… Résultat à 23h00 : Purpura, 3 heures de réanimation, pour en arriver à ce que l'on nous dise : « Il va falloir être fort, Monsieur…" Nous étions effondrés ! Diagnostic ? Heure du décès 3H05 ? Septicémie et purpura fulgurant, méningite à méningocoques ? Alors que rien ne pouvait le définir à cette heure là, vu qu'il n'y a pas eu de ponction lombaire…

Le 16 novembre, lors du dépôt de plainte, nous avons demandé une autopsie, mais depuis ce jour, rien n'a bougé ! Ils nous refusent cette autopsie alors que la loi du 26 mars 2003, entrée en vigueur le 1er juillet 2007, vise surtout les cas de décès inopinés et médicalement inexpliqués. « Art. 3. Tout décès d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de dix-huit mois accomplis donne lieu à une autopsie permettant d'en rechercher les causes, à moins que l'un des deux parents ne s'y oppose. Le médecin qui constate le décès a l'obligation d'informer les parents de leur droit de refuser une autopsie et de tous les aspects du bilan post-mortem et des questions que ce dernier pourrait éclaircir.»

Malgré cette loi, cette autopsie, nous est refusée, pourtant nous avons fait plusieurs démarches et pouvons l'exiger. Je pense que des choses nous sont cachées. NOUS CHERCHONS LA VÉRITÉ ! AIDEZ NOUS À LA DÉCOUVRIR !

http://fr-fr.facebook.com/groups/raphetbea/

Nous avons créé ce groupe afin de découvrir la vérité. Certains parents sont victimes d'erreurs médicales, d'autres [enfants] ont des réactions aux vaccins, ensemble cherchons une solutions donnons notre avis pour que les choses se remettent en place..... Nous sommes parents de ces deux petites jumelles de trois mois, elles ont toutes les deux été vaccinées avec ce vaccin **prevenar, infanrix hexa et rotarix...** une semaine après stacy décède...si vous avez vécu des cas similaires venez en parler, osez discuter de vos doutes, ENSEMBLE tel est le mot d ordre ..... Nous diffusons des articles concernant ces pratiques ...

Ce que je pense de leur histoire, c'est qu'ils ont payé très cher leur confiance en la médecine, et que, contrairement à ce que les autorités médicales ne cessent de nous répéter, IL N'EST PAS DU TOUT OPPORTUN de survacciner des personnes fragiles ou fragilisées, contre quoi que ce soit. Là, c'était deux petites prématurées, encore très jeunes et on les a vaccinées à outrance alors que leur système immunitaire était bien fragile, ce dont on pouvait bien se douter. L'INFANRIX contient des souches pour 6 maladies à la fois (diphtérie, tétanos, polio, coqueluche, hépatite et méningite) **le PREVENAR, 7 ou 13 souches différentes de pneumonies**, et **le ROTARIX, 5 souches différentes impliquées dans les gastro entérites.**

Si on additionne toutes les souches des différents vaccins, on arrive à un total hallucinant de 18 souches à 24 souches à la fois.... Je me demande comment un pédiatre peut supposer que ce genre de soupe puisse ne pas être dangereuse chez n'importe quel nourrisson, et pire encore chez des prématurés. Parce qu'enfin, on est légitimement en droit de se demander si la petite Stacy est décédée à cause d'un des 3 vaccins, ou si elle est décédée à cause de l'effet cumulatif de ces trois vaccins. AUCUNE ETUDE N'A JAMAIS ETE MENEE POUR SAVOIR QUEL EST L'EFFET CUMULATIF DES VACCINS.

Dans chaque vaccin, il y a des adjuvants, des conservateurs, et des produits chimiques hautement toxiques, mais quand on injecte trois vaccins à la fois, ça donne quoi ce cocktail dans un organisme de nourrisson ? De plus, Stacy prenait un lait maternisé antiallergique, il y avait des antécédents d'allergie dans la famille et de Mort Subite du Nourrisson, tous antécédents connus par l'ONE qui a pratiqué la vaccination.

Une enfant prématurée, au lieu de la vacciner, la première chose à faire, c'est de la nourrir au sein, et de repousser au maximum toute vaccination, d'autant plus quand elle présente même un début ou une fin de tout petit rhume, bien des médecins savent ça.

http://www.oserledire.com/article-petition-pour-avoir-l-autopsie-de-stacy-decedee-suite-a-une-triple-vaccination-100377077.html

Raphaël et Béatrice font appel au maximum de personnes pour signer cette pétition et obtenir tout de même l'autorisation de faire pratiquer une autopsie sur leur fille. Je vous invite à signer celle ci et à la partager le plus largement possible.

http://www.youtube.com/watch?v=vJWAzmQQPsc&f

Voici aussi une vidéo que la famille diffuse sur Youtube pour sensibiliser l'opinion dans ce qui leur arrive. Les parents de Stacy ont découvert, par exemple, que le vaccin PREVENAR était en cause dans la mort de 6 bébés au Japon et que cela a suffit aux autorités Japonaises pour retirer les lots du marché. En France, début 2011, deux bébés sont également décédés très peu de jours après avoir reçu le PREVENAR. Il semble que les autorités françaises continuent d'attendre que d'autres décès se produisent pour faire quoi que ce soit. Il y a également eu des décès de bébés suite au PREVENAR en Hollande et en Allemagne.

http://www.rtl.be/rtltvi/video/383599.aspx?CategoryID=167

Raphaël et Béatrice ont déposé une plainte contre X pour connaître les causes de la mort de leur fille. Ils ont pris un avocat, et se mobilisent sur internet pour recueillir d'autres témoignages de familles ayant vécu des histoires similaires.

http://www.7sur7.be/7s7/fr/1507/Sante/article/detail/1356961/2011/12/02/Deces-suite-au-vaccin-l-ONE-ne-savait-pas-l-enfant-malade.dhtml

Voici les réactions de l'ONE quand ils ont appris que la famille se mobilisait ...

Écrit par Sophie Bonnemoy